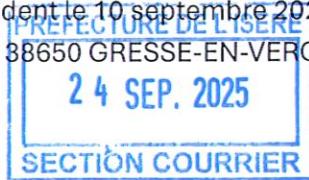


Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le 10 septembre 2025 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Olivier BRIDELANCE.



Présents :

- Représentant la commune : Olivier BRIDELANCE ; Gilles APELOIG et Pierre-Michel PECOUL
- Représentant les socioprofessionnels : Patricia GRILLET

Absents excusés ayant donné pouvoir : Fatima CHOMAT, pouvoir à Pierre-Michel PECOUL ; Frédéric FROMENT, pouvoir à Olivier BRIDELANCE ; Frédéric MARTIN, pouvoir à Patricia GRILLET.

Secrétaire de séance : Patricia GRILLET

Représentant de la Mairie : Rémi GOUDE, maire excusé.

En présence de : Jean Pierre DEMENUS, Directeur ; Gilles CALVEZ, Directeur d'exploitation

2025 – 21 : Vente des affiches commémoratives « 60 ans de la station » – Annule et remplace la délibération n° 2025-15 du 06/08/2025

Le Conseil d'administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, régulièrement convoqué et réuni,

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU les statuts de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (EPIC) ;
- VU la note de synthèse présentée en séance ;
- VU la délibération n° 2025-15 du 6 août 2025 fixant le prix de vente public à 10 € TTC ;

CONSIDÉRANT la volonté de valoriser le patrimoine et l'histoire de la station à travers la commercialisation d'affiches commémoratives à l'occasion des 60 ans ;

CONSIDÉRANT que cette vente constitue un apport complémentaire aux recettes de la Régie et contribue à sa visibilité locale et touristique ;

CONSIDÉRANT que les modalités de distribution doivent associer le siège de la Régie et des partenaires ou commerçants locaux, dans le respect d'une gestion sécurisée des recettes ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE :

Article 1 : Le prix de vente public des affiches commémoratives « 60 ans de la station » est fixé à 10 € TTC l'unité.

Article 2 : La vente est assurée :

- directement au siège de la Régie,

- par des partenaires ou commerçants locaux, selon des modalités fixées par la direction (vente en consignation avec reversement à la Régie, ou vente directe sur facture).

Article 3 : Les recettes issues de cette vente seront encaissées dans la régie de recettes existante, ou dans une régie spécifique si nécessaire.

Article 4 : Le Président et le Directeur de la Régie sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 22 septembre 2025

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 22.09.2025
- de sa publication le 22.09.2025

Le Président

Olivier BRIDELANCE




REGIE DU DOMAINE SKIABLE
GRESSE EN VERCORS
38650 Gresse en Vercors
04 76 34 30 04
Siret 880 716 121 000 12
remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr